

## BULLETIN D'ADHESION 2023

(Les cotisations sont exprimées HT, l'adhésion est valable pour l'année civile)

Merci de retourner ce document complété et signé à l'adresse mail : [adherents@paris-europlace.com](mailto:adherents@paris-europlace.com)

Nom de l'entreprise ou de l'entité :

Nom/Prénom du dirigeant/e :

Titre du dirigeant/e :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

### Barème des cotisations

Merci de cocher la case correspondant à votre organisation

Membres fondateurs	60 000€
Entreprises membres CA Paris EUROPLACE et/ou IFD	40 000€
<b>Adhérents hors membres fondateurs et/ou entreprises membres du CA Paris EUROPLACE et/ou IFD :</b>	
<b>Catégorie 1</b> Entreprises CA > 500 millions ; PNB > 300 millions ; Primes brutes > 1,5 milliard	36 000€
<b>Catégorie 2</b> Entreprises CA entre 50 et 500 millions ; PNB < 300 millions ; Primes brutes < 1,5 milliard Associations/organisations budget > 10 millions et/ou membres CA Paris Europlace et/ou IFD	19 000€
<b>Catégorie 3</b> Entreprises CA entre 5 et 50 millions ; associations/organisations budget entre 1 et 10 millions	7 250€
<b>Catégorie 4</b> Entreprises CA < 5 millions ; associations/organisations budget < 1 million	2 750€

*Les données des catégories 1 à 4 s'entendent du périmètre consolidé France de l'Adhérent*

## Référent/e Paris EUROPLACE

*Le/la référent/e est le point de contact principal au quotidien entre l'entreprise et Paris EUROPLACE.*

Nom/ prénom du référent/e :

Fonction du référent/e :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

## Référent/e IFD

*Si différent du/de la référent/e Paris EUROPLACE :  
le/la référent/e est le point de contact principal au quotidien entre l'entreprise et l'IFD.*

Nom/ prénom du référent/e :

Fonction du référent/e :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

## Contact Facturation

Siret :

N° TVA :

Nom /Prénom :

Fonction :

E-mail :

Téléphone :

Bon de commande nécessaire ?

Si oui n° :

Le montant TTC de la cotisation est à régler comptant dans les trente (30) jours de la réception de la facture, au moyen soit d'un virement bancaire au crédit du compte détenu par PARIS EUROPLACE dont les références figurent sur la facture soit par chèque libellé à son ordre. L'adhérent réglera sa facture dans les délais requis conformément aux dispositions de l'article L.441-10-I du Code de Commerce. En cas de retard de paiement, il se verra appliqué des intérêts de retard calculés selon les modalités figurant sur la facture.

Fait le :

Signature :